

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SOCIETE PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT (SPLA) « TERRITOIRE 34 », ADOPTION DES STATUTS,
DESIGNATION DU REPRESENTANT**

Rapport additionnel 2

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement permettant de créer, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA),

Vu l'article 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Saisie d'une demande d'adhésion à la SPLA « Territoire 34 » par le Président du Conseil général de l'Hérault,

Considérant l'intérêt que cette adhésion représente pour le développement de notre territoire,

Sur proposition de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'adhérer** à la SPLA « Territoire 34 »
- **d'adopter** les statuts de la SPLA « Territoire 34 » annexés à la présente délibération
- **d'inscrire** 2000€ au budget 2008 pour l'acquisition de deux actions de cette société, cette somme étant libérable en deux fois, dont 1000€ en 2008 et le solde dans un délai de cinq ans,
- **de désigner** Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes, comme représentant de la Communauté de communes aux assemblées de la SPLA.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 2008-34 le 25 février 2008

Publication le 5 mars 2008

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 25 février 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET